

Avortement : le chemin de croix des Polonaises

Autor(en): **Briel, Patricia**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **82 (1994)**

Heft 10

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-287026>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Avortement: le chemin de croix des Polonaises

En Pologne, l'avortement n'est autorisé que dans des situations extrêmes. Mais même lorsque les conditions sont remplies, les femmes trouvent difficilement des médecins acceptant de pratiquer l'IVG.

«**E**n Pologne, la pratique de l'avortement est plus restrictive que les possibilités offertes par la loi.» Triste constat que celui de Malgorzata Ksiezopolska, vice-présidente de la Fédération des femmes et du planning familial de Varsovie. De passage en Suisse, elle a dressé, lors d'une conférence organisée par l'Association suisse pour le droit à l'avortement et à la contraception (ASDAC), un sombre tableau de la situation des femmes qui souhaitent avoir accès à l'interruption volontaire de grossesse. Depuis janvier 1993, l'avortement n'est autorisé que si la grossesse présente un danger pour la femme, ou en cas de malformation grave du fœtus, de viol ou d'inceste. Pour les Polonaises, le pas en arrière est énorme puisque sous le régime communiste, l'IVG relevait d'une loi beaucoup plus libérale.

Grande coupable de ce retour vers l'hypocrisie: l'Eglise catholique. Une fois le régime communiste tombé, elle s'est empressée, sous la houlette de son pape polonais, d'avancer ses pions intégristes sur l'échiquier du pouvoir. Elle a bien entendu

fait de l'avortement l'un de ses chevaux de bataille favoris, et elle est montée aux barricades avec ses traditionnels calicots anti-IVG. Les parlementaires polonais élus lors des premières élections libres ne sont pas restés insensibles aux sirènes catholiques corsetées dans leur discours intolérant. Infatués à une Eglise qui étendait son pouvoir jour après jour, ils ont rapidement pris le droit à l'avortement dans leur collimateur. Résultat du bouillonnement de leurs méninges: la loi de janvier 1993.

Une emprise très forte

Pourtant, comme l'explique Malgorzata Ksiezopolska, «il n'y aurait que 17% de Polonais qui suivraient le dogme catholique. En outre, 75% de la population se prononce pour une modification du Code pénal en faveur de la libéralisation de l'avortement.» Cependant, selon la vice-présidente, l'emprise de l'Eglise catholique sur les esprits est encore tellement forte que les Polonais et les Polonaises n'osent pas se déclarer ouvertement pro-IVG. Cette peur (un médecin risque jusqu'à trois ans de prison s'il enfreint la loi) ainsi que la pratique restrictive de l'IVG conduisent à des situations extrêmes. Même lorsqu'ils ont affaire à des cas autorisés par le Code pénal, les médecins refusent l'avortement.

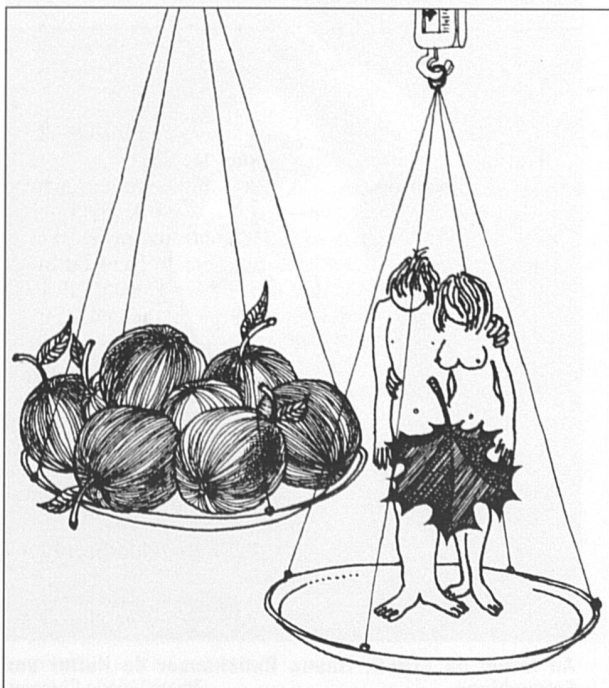
Les conséquences d'un tel obscurantisme se laissent facilement deviner. Comme d'habitude dans ce genre de circonstances, l'IVG se pratique clandestinement, avec tous les risques que cela implique. Celles qui en ont les moyens se rendent à l'étranger. Plus grave: le nombre de suicides de femmes enceintes a doublé. Face à cette situation, les ministres préfèrent se voiler la face et se lover dans de douillettes déclarations minimisant les problèmes.

Désinformation

Même l'accès aux moyens de contraception devient difficile, explique Malgorzata Ksiezopolska. «Les médecins pratiquent la désinformation. Ils disent par exemple que le préservatif donne le cancer du pénis.» Par ailleurs, la loi prévoit que le gouvernement garantisse aux femmes le libre accès au planning familial et à l'éducation sexuelle. Or, selon la vice-présidente, «il n'y a plus d'éducation sexuelle, pas de système de planning familial. De plus, aucune aide gouvernementale ne parvient à notre organisation.»

Le tableau est noir. Reste-t-il un espoir qu'il s'éclaircisse? Selon Mme Ksiezopolska, deux solutions s'offrent aux Polonaises. La plus simple: l'arrivée au pouvoir, lors des élections présidentielles de l'automne 1995, d'un président issu du Parti social-démocrate, généralement plus favorable aux femmes. L'actuel président polonais, Lech Walesa, est un fervent catholique et s'oppose à toute mesure de libéralisation de l'IVG. La plus compliquée: un référendum. Or, cet instrument démocratique n'existe pas dans la Constitution polonaise. Il s'agirait donc de créer d'abord une loi instaurant le référendum, et ensuite de faire pression sur la Diète pour qu'elle soumette la question de l'avortement au peuple. En attendant, l'hypocrisie règne en Pologne et le chemin de croix des Polonaises risque bien de s'éterniser.

Patricia Briel



Bougies de la liberté:
dans votre librairie et les
Magasins du Monde



Amnesty International